

RAPPORT

De la commission de gestion

au

CONSEIL GENERAL

concernant

***LES COMPTES 2022
DE LA VILLE DE SION***

Document de travail à l'usage du Conseil général

TABLE DES MATIERES

ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE	3
1 Clôture des comptes annuels	4
A. Compte de résultats.....	4
B. Compte des investissements.....	6
C. Crédits d'engagement.....	10
D. Bilan au 31.12.2022.....	10
E. Dette consolidée.....	11
F. Endettement net	11
2 Vote d'entrée en matière	11
COMPTES DE RESULTATS ET D'INVESTISSEMENTS	12
1 Administration Générale & Finances	13
A. Compte de résultats.....	13
B. Compte des investissements.....	16
2 Economie & Tourisme	16
A. Compte de résultats.....	16
B. Compte des investissements.....	20
3 Education & Culture.....	20
A. Compte de résultats.....	20
B. Compte des investissements.....	22
4 Affaires sociales	23
A. Compte de résultats.....	23
B. Compte des investissements.....	24
5 Sécurité Publique	24
A. Compte de résultats.....	24
B. Compte des investissements.....	25
6 Travaux Publics & Environnement.....	26
A. Compte de résultats.....	26
B. Compte des investissements.....	26
7 Bâtiments & Construction	27
A. Compte de résultats.....	27
B. Compte des investissements.....	28
8 Urbanisme & Mobilité.....	28
A. Compte de résultats.....	28
B. Compte des investissements.....	29
9 Sport, jeunesse & loisirs	29
CREDITS SUPPLEMENTAIRES.....	31
A. Comptes de résultats et des investissements.....	31
CONCLUSIONS	33
VOTE FINAL.....	39

Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission de Gestion a examiné le projet de Comptes 2022 de la Ville. Elle s'est réunie à 7 reprises pour préparer et établir son rapport.

Dans le cadre de l'étude des comptes sous revue, une séance de présentation a également été organisée. Cette dernière a été menée par M. Patrick Dondainaz et a eu lieu le 1^{er} mai 2023.

La séance des questions a eu lieu le 1^{er} juin 2023. Elle s'est tenue avec M. Philippe Varone, Président de la Ville, et M. Patrick Dondainaz, Chef du service des finances.

La liste des commissaires ayant siégé lors de l'examen des comptes est annexée en fin de rapport.

ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

Préambule :

Les comptes sont présentés sous la forme introduite au début de la législature précédente, en 9 dicastères.

D'autre part, tous les crédits supplémentaires des dicastères ont été regroupés dans un seul chapitre.

Depuis l'exercice 2021, la Ville de Sion publie ses états financiers sur la base du plan comptable harmonisé (MCH2), défini par la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances.

1 Clôture des comptes annuels

A. Compte de résultats

Les **charges** financières du compte de résultats, avant amortissement et attributions, s'élèvent à **CHF 204'482'025.38**. Les **recettes financières** s'élèvent à **CHF 234'297'342.98**, avant prélèvements.

Le compte de résultats présente un **excédent de revenus**, de **CHF 299'506.64** contre un excédent de revenus de **209'593.31** pour l'exercice 2021.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et des recettes en fonction des comptes 2021, du budget 2022, et des comptes 2022.

Le compte de résultat distingue, depuis l'introduction du MCH2, les charges et produits financiers des éléments sans impact sur les liquidités.

Compte de résultats	Compte - 2021	Budget - 2022	Compte - 2022	Ecarts C 2022 - B 2022	Ecarts C 2022 - C 2021
Récapitulatif	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]
Charges financières	198 658 488,70	206 273 400	204 482 025,38	-1 791 374,62	5 823 536,68
Amortissements	20 532 758,05	20 918 000	21 198 447,51	280 447,51	665 689,46
Attributions aux fonds	682 586,56	822 600	2 781 047,28	1 958 447,28	2 098 460,72
Réévaluation PA	-		1,00	1,00	1,00
Attributions au capital	10 000 000,00		6 500 000,00	6 500 000,00	-3 500 000,00
	229 873 833,31	228 014 000,00	234 961 521,17	6 947 521,17	5 087 687,86
Revenus financières	228 857 360,21	223 645 000	234 297 342,98	10 652 342,98	5 439 982,77
Prélèvements aux fonds	1 226 066,41	1 023 000,00	963 684,83	-59 315,17	-262 381,58
Résultat	209 593,31	-3 346 000,00	299 506,64	3 645 506,64	89 913,33

Compte de résultats

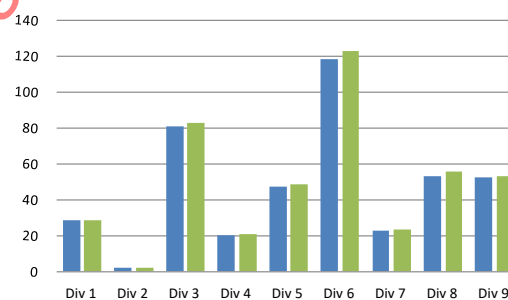
Compte de résultats	Compte - 2021	Budget - 2022	Compte - 2022	Ecarts C 2022 - B 2022	Ecarts C 2022 - C 2021
Récapitulatif	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]
Charges	209 341 075,26	207 096 000	213 763 073,66	6 667 073,66	4 421 998,40
Amortissements	20 532 758,05	20 918 000	21 198 447,51	280 447,51	665 689,46
	229 873 833,31	228 014 000	234 961 521,17	6 947 521,17	5 087 687,86
Revenus	230 083 426,62	224 668 000	235 261 027,81	10 593 027,81	5 177 601,19
Résultat	209 593,31	-3 346 000	299 506,64	3 645 506,64	89 913,33

Les **charges** et **revenus** par Dicastère du compte de résultats se répartissent comme suit :

Dicastère	Charges		Revenus	
	Montant	%	Montant	%
1. Administration générale & finances	29 645 255,32	12,62	141 984 401,02	60,35
2. Economie et Tourisme	13 722 601,91	5,84	19 280 292,74	8,20
3. Education et Culture	47 465 912,60	20,20	9 081 679,26	3,86
4. Affaires sociales	32 608 721,91	13,88	1 722 140,20	0,73
5. Sécurité publique	13 225 181,08	5,63	7 137 435,74	3,03
6. Travaux publics et environnement	46 302 112,20	19,71	31 297 695,17	13,30
7. Bâtiment et construction	7 338 841,88	3,12	5 667 951,14	2,41
8. Urbanisme et Mobilité	31 961 737,92	13,60	17 064 755,89	7,25
9. Sport, Jeunesse & loisirs	12 691 156,35	5,40	2 024 676,65	0,86
Total	234 961 521,17	100,00	235 261 027,81	100,00
Résultat de l'exercice	299 506,64			

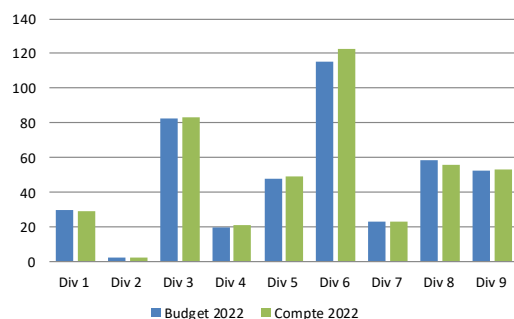
Entre le 31.12.2021 et le 31.12.2022, l'effectif du personnel, calculé en équivalents plein-temps, a évolué comme suit :

Dicastère	Evolution du Personnel [EPT]			
	Variation	Compte 2021	Compte 2022	%
1. Administration générale & finances	0,53	28,41	28,94	1,87%
2. Economie, Innovation et Tourisme	-0,06	2,06	2,00	-2,91%
3. Education et Culture	2,11	81,00	83,11	2,60%
4. Affaires sociales	1,00	20,09	21,09	4,98%
5. Sécurité publique	1,76	47,21	48,97	3,73%
6. Travaux publics et environnement	4,10	118,59	122,69	3,46%
7. Bâtiment et construction	0,52	22,67	23,19	2,29%
8. Urbanisme et Mobilité	2,81	52,95	55,76	5,31%
9. Sport, Jeunesse & loisirs	0,72	52,49	53,21	1,37%
Total	12,77	425,47	438,96	3,00%



Alors qu'en comparaison avec le budget, les variations sont :

Dicastère	Evolution du Personnel [EPT]			
	Variation	Budget 2022	Compte 2022	%
1. Administration générale & finances	-0,71	29,65	28,94	-2,39%
2. Economie et Tourisme	0,00	2,00	2,00	0,00%
3. Education et Culture	0,36	82,75	83,11	0,44%
4. Affaires sociales	1,24	19,85	21,09	6,25%
5. Sécurité publique	1,37	47,60	48,97	2,88%
6. Travaux publics et environnement	7,54	115,15	122,69	6,55%
7. Bâtiment et construction	0,54	22,65	23,19	2,38%
8. Urbanisme et Mobilité	-2,64	58,40	55,76	-0,05
9. Sport, Jeunesse & loisirs	0,71	52,5	53,21	1,35%
Total	8,41	430,55	438,96	1,95%



B. Compte des investissements

Le compte des investissements se présente de la manière suivante :

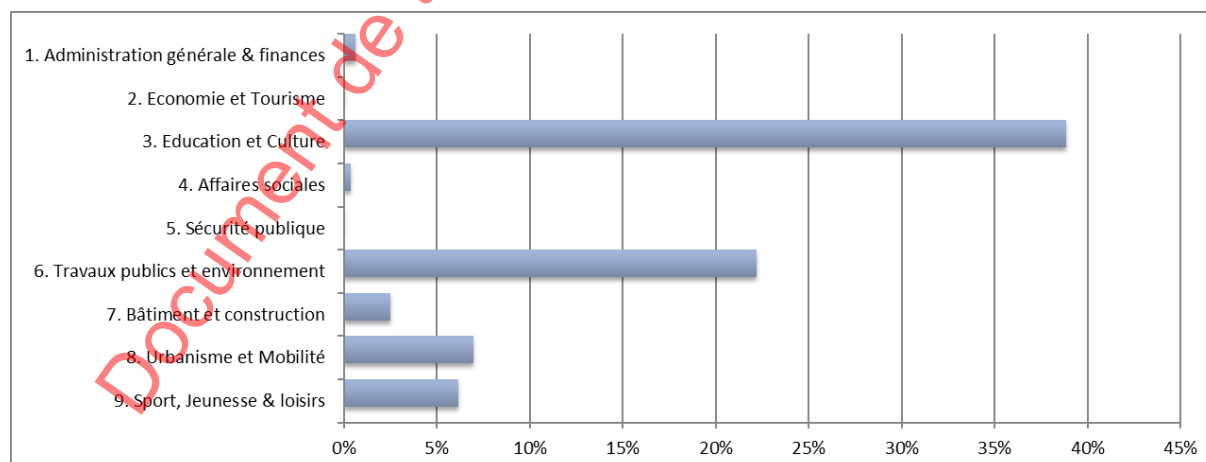
Total investissements

Investissements	Compte - 2021	Budget - 2022	Compte - 2022	Ecart C 2022 - B 2022		Ecart C 2022 - C 2021	
Récapitulatif	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	31 149 250,91	34 340 000	42 786 629,97	8 446 629,97	24,60	11 637 379,06	37,36
Recettes d'investissements	3 958 492,85	7 490 000	13 257 566,58	5 767 566,58	77,00	9 299 073,73	234,91
Excédent de dépenses	27 190 758,06	26 850 000	29 529 063,39	2 679 063,39	9,98	2 338 305,33	8,60

Répartition en % des investissements par division

Dicastère	Dépenses		Recettes	
	Montant	%	Montant	%
1. Administration générale & finances	276 339,30	0,65	-	0,00
2. Economie et Tourisme	2 502 000,00	5,85	6 231 975,95	47,01
3. Education et Culture	17 423 559,15	40,72	803 103,00	6,06
4. Affaires sociales	155 697,65	0,36	-	0,00
5. Sécurité publique	160 000,00	0,37	140 000,00	1,06
6. Travaux publics et environnement	14 509 008,50	33,91	5 008 104,70	37,78
7. Bâtiment et construction	1 106 799,75	2,59	38 467,75	0,29
8. Urbanisme et Mobilité	3 788 818,98	8,86	816 102,98	6,16
9. Sport, Jeunesse & loisirs	2 864 406,64	6,69	219 812,20	1,66
Total	42 786 629,97	100,00	13 257 566,58	100,00
Excédent de dépenses	-29 529 063,39			

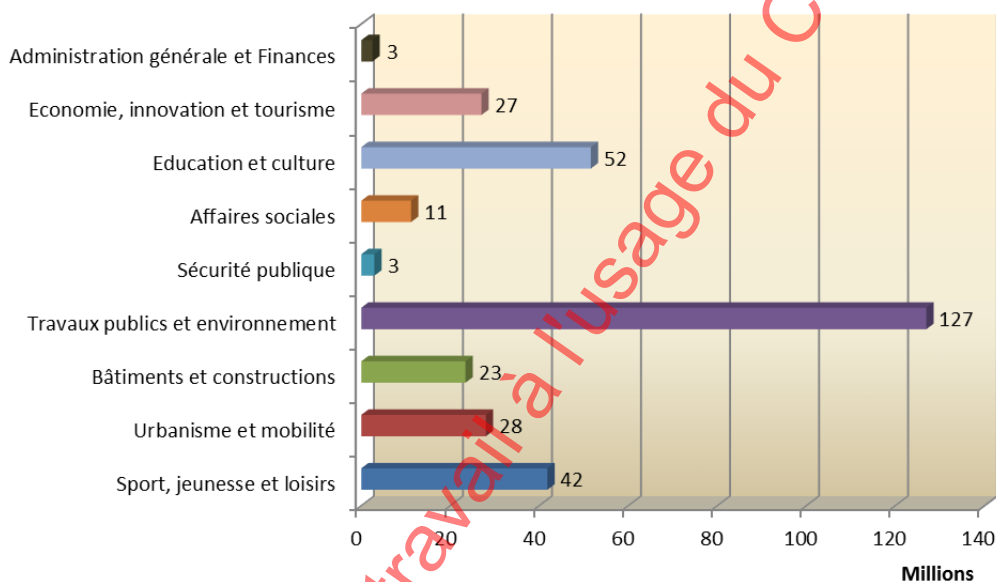
Taux d'investissements nets par division



Financement des investissements (Milliers de CHF)

COMPTES/BUDGET	C2013	C2014	C2015	C2016	C2017	C2018	C2019	C2020	C2021	C2022	B2022	Moy.
Dépenses d'investissements	31 487	25 976	28 673	29 775	34 007	33 404	30 016	28 082	31 149	42 787	34 340	31 536
Recettes d'investissements	4 320	2 140	2 560	2 601	5 063	4 261	5 126	3 896	3 958	13 258	7 490	4 718
Investissements nets	27 167	23 836	26 113	27 174	28 404	29 143	24 889	24 186	27 191	29 529	25 070	26 817
Autofinancement	21 989	19 235	23 539	23 933	25 914	23 653	24 149	20 785	30 199	29 815	17 372	24 321
Insuffisance (- Excédent) d'autofinancement	5 178	4 601	2 575	3 241	2 490	5 490	739	3 401	-3 008	-286	10 618	2 442
Marge d'autofinancement	80,9%	80,7%	90,1%	88,1%	91,2%	81,2%	97,0%	85,9%	111,1%	101,0%	69,3%	90,7%

Dépenses brutes d'investissement par dicastère sur les 10 dernières années



Pour les immobilisations corporelles :

D	Immobilisations corporelles	Budget 2022	Compte 2022	Effectif en % du budget
3080.50	Centre scolaire du Sacré-Coeur	400 000,00	421 425,20	105,4%
3080.50	Centre scolaire de Châteauneuf	300 000,00	337 705,50	112,6%
3080.50	Centre scolaire de Gravelone	750 000,00	181 298,08	24,2%
3080.50	Centre scolaire de Champsec	7 000 000,00	11 390 907,03	162,7%
3200.50	Théâtre de Valère	100 000,00	87 176,90	87,2%
3200.50	Pôle musique	1 500 000,00	1 394 936,03	93,0%
4020.50	Pouponnière valaisanne	0,00	37 378,60	
5030.50	Nouvelle caserne du feu	100 000,00	0,00	0,0%
5060.50	Véhicules	160 000,00	160 000,00	100,0%
6001.50	Pistes cyclables et parcs vélos	300 000,00	294 964,53	98,3%
6001.50	Réfection d'ouvrages	150 000,00	303 985,00	202,7%
6001.50	Réalisation de routes communales	1 100 000,00	1 160 971,80	105,5%
6001.50	AggloSion	700 000,00	1 111 922,59	158,8%
6001.50	Agglo Valais central	400 000,00	105 006,65	26,3%
6001.50	Liaison Nord-Sud secteur Gare	200 000,00	206 384,40	103,2%
6001.50	Passerelle de l'Hôpital	2 500 000,00	3 708 099,35	148,3%
6001.50	Agglo Valais central-Rue de l'Industrie	100 000,00	205 233,75	205,2%
6001.50	Passerelle de la Borgne	0,00	933 173,65	
6002.50	Stabilisation des falaises	100 000,00	38 104,57	38,1%
6002.50	Stabilisation des terrains	100 000,00	6 874,10	6,9%
6010.50	Véhicules	360 000,00	359 581,25	99,9%
6020.50	Correction de la Sionne	250 000,00	263 783,87	105,5%
6020.50	Corrections de rivières	700 000,00	438 181,45	62,6%
6030.50	Réfection routes agricoles	250 000,00	250 000,00	100,0%
6060.50	Step de Châteauneuf	850 000,00	581 415,95	68,4%
6061.50	Collecteurs	900 000,00	847 830,55	94,2%
6061.50	Plan Général d'Evacuation des Eaux, PGEE	1 000 000,00	974 821,61	97,5%
6090.50	Conduites eau potable	1 100 000,00	1 075 403,43	97,8%
6090.50	Réservoirs	550 000,00	156 811,98	28,5%
6109.50	Parcs d'échange	100 000,00	104 512,40	104,5%
7010.50	Immeuble Ancien Hôpital	500 000,00	264 183,05	52,8%
7050.50	Cimetière de Platta	500 000,00	492 616,70	98,5%
7050.50	Centre funéraire de Platta	150 000,00	150 000,00	100,0%
8520.50	Nouveau centre horticole	300 000,00	71 023,15	23,7%
8520.50	Aménagements espaces publics	800 000,00	790 216,19	98,8%
8520.50	Place de la Planta	400 000,00	164 637,22	41,2%
8540.50	Eclairage public	700 000,00	724 911,25	103,6%
8560.50	Agglo Valais central – abribus + parcs à vélos	200 000,00	195 000,00	97,5%
8580.50	Réfection sur les voies industrielles	0,00	139 902,30	
8600.50	Mesures anti-bruit	500 000,00	655 980,63	131,2%
8600.50	Aérogare	0,00	8 130,10	
9013.50	Centre sportif de l'Ancien Stand	550 000,00	604 999,35	110,0%
9022.50	Piscine de la Blancherie	970 000,00	972 346,80	100,2%
9023.50	Piscine de la Sitterie	150 000,00	0,00	0,0%
9031.50	Patinoire de l'Ancien Stand	800 000,00	1 190 060,49	148,8%
9070.50	Nouveau bâtiment Totem-RLC	100 000,00	97 000,00	97,0%
Total		28 640 000,00	33 658 897,45	117,5%

Dans les participations :

D	Participations et capital social	Budget 2022	Compte 2022	Effectif en % du budget
2640.55	Sogaval SA	0,00	1 200 000,00	
Total		0,00	1 200 000,00	

Pour des subventions d'investissement accordées selon tableau ci-dessous :

D	Subventions d'investissement accordées	Budget 2022	Compte 2022	Effectif en % du budget
2600.56	EPFL Valais Wallis Alpôle	1 200 000,00	1 302 000,00	108,5%
3080.56	Lycée-collège des Creusets	300 000,00	240 000,00	80,0%
3080.56	EPTM Sion	0,00	4 078,50	
3080.56	Bâtiment Planta	90 000,00	60 000,00	66,7%
3080.56	Lycée-collège de Champsec	400 000,00	3 306 031,91	826,5%
4080.56	Maison St-François	100 000,00	86 000,00	86,0%
4080.56	Home Le Carillon	40 000,00	32 319,05	80,8%
6001.56	Participation au réseau routier cantonal	750 000,00	943 940,35	125,9%
6030.56	Maintien du vignoble en terrasse	400 000,00	409 869,75	102,5%
6040.56	Mensurations au standard MO93	140 000,00	0,00	0,0%
7000.56	Basilique de Valère	150 000,00	0,00	0,0%
7010.56	Hôtel de Ville - réfection toiture	200 000,00	200 000,00	100,0%
Total		3 770 000,00	6 584 239,56	174,6%

Pour les immobilisations incorporelles selon le tableau ci-dessous :

D	Immobilisations incorporelles	Budget 2022	Compte 2022	Effectif en % du budget
1160.52	Nouvelles technologies de communication	200 000,00	174 231,40	87,1%
1160.52	Gestion électronique des documents (GED)	150 000,00	102 107,90	68,1%
6040.52	Remembrement parcellaire Turin Est	480 000,00	28 135,52	5,9%
8500.52	Ronquoz 21	850 000,00	868 171,39	102,1%
8560.52	Agglo Valais central - études	200 000,00	170 846,75	85,4%
8560.52	Liaison plaine-montagne	50 000,00	0,00	0,0%
Total		1 930 000,00	1 343 492,96	69,6%

C. Crédits d'engagement

Les Comptes 2022 présentent sept crédits d'engagements pour un montant total de CHF 92'240'000.- Ils concernent :

Objet	Décision	Montant libéré	Additionnel	Global	Montant utilisé	Disponible
Pôle musique	29.09.2020	11 700 000	0	11 700 000	1 649 197	10 050 803
Ancien Hôpital (bâtiment admin.)	16.06.2020	25 190 000	0	25 190 000	508 620	24 681 380
Centre scolaire de Champsec	25.02.2020	22 400 000	0	22 400 000	20 423 936	1 976 064
Pouponnière Valaisanne	19.12.2016	5 900 000	0	5 900 000	5 917 372	-17 372
Nouveau centre horticole	20.12.2022	9 600 000	0	9 600 000	367 783	9 232 217
Piscine de la Blancherie	18.06.2019	8 650 000	0	8 650 000	3 600 085	5 049 915
Passerelle de l'Hôpital	15.06.2021	8 800 000	0	8 800 000	6 126 964	2 673 036
Total		92 240 000	0	92 240 000	38 593 957	53 646 043

D. Bilan au 31.12.2022

Le total du bilan au 31.12.2022 s'élève à CHF 510'930'608.12, en augmentation de CHF 16'198'524 par rapport à 2021. La fortune nette se monte à CHF 225'872'000.43, en augmentation de CHF 8'440'848.83 par rapport à l'exercice précédent. Le bilan se compose à 45% du patrimoine financier et à 55% du patrimoine administratif. Malgré l'augmentation du total du bilan, la répartition entre le patrimoine financier et le patrimoine administratif reste identique entre 2022 et 2021. Au passif, les répartitions restent également identiques. Les capitaux propres s'élèvent à 44% du total du bilan ce qui montre une bonne santé financière.

Bilan résumé au 31.12.2022 (CHF)		2022	2021	2022		2021			
ACTIF		510 930 608	494 732 084	PASSIF	510 930 608	494 732 084			
Patrimoine financier	228 693 695	45%	220 825 786	45%	Capitaux de tiers	285 058 608	56%	277 300 933	56%
Disponibilités et placement ct.t.	10 535 662		8 387 356		Engagements courants	19 909 346		11 640 363	
Créances	23 741 361		24 615 626		Engagements financiers à court terme	40 000 000		24 997 851	
Placements et autres actifs	14 464 726		10 964 866		Passifs de régularisation et provisions	22 512 819		19 642 031	
Placements financiers	23 040 186		20 869 593		Engagements financiers à long terme	195 680 794		214 241 059	
Immobilisations corporelles PF	156 911 760		155 988 344		Provisions à long terme	1 800 000		1 800 000	
					Engagements envers les FS	5 155 649		4 979 629	
Patrimoine administratif	282 236 913	55%	273 906 298	55%	Capitaux propres	225 872 000	44%	217 431 152	44%
Immobilisations corporelles PA	180 216 172		168 692 177		Financements spéciaux	9 251 616		7 610 273	
Immobilisations incorporelles	2 055 486		2 783 633		Fonds enregistrés sous capital propre	182 212		182 212	
Participations	70 194 884		75 226 861		Réserve de politique budgétaire	19 931 649		13 431 649	
Subventions d'investissements	29 770 372		27 203 627		Réserve liée à la réévaluation du PF	33 918 563		33 918 563	
					Excédent au bilan	162 587 961		162 288 454	

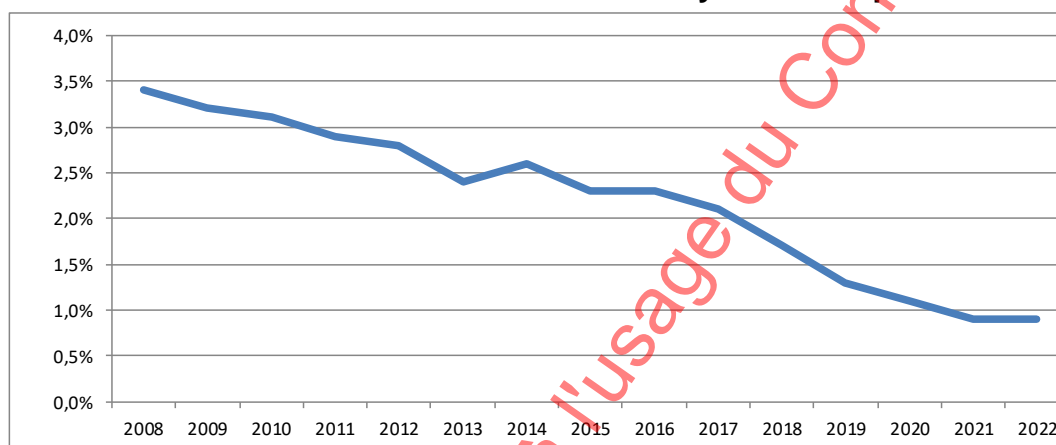
E. Dette consolidée

La dette de la Ville au 31.12.2022 s'élève à CHF 210'000'000.- contre CHF 205'000'000.- au 31.12.2021, soit une augmentation de CHF 5'000'000.-.

Evolution de la dette consolidée (mios de CHF)

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette consolidée au 31.12	132,9	147,2	151,2	159,2	168,5	189,3	182,8	155,6	166,7	180,3	175,9	202,1	210	205	210
Modification par rapport à l'année précédente	10,2	14,3	4,0	8,0	9,3	20,8	-6,5	-27,2	11,1	13,6	-4,4	21,8	7,9	-5,0	5,0
Intérêts (montant)	5,0	4,8	4,5	4,3	4,2	4,2	3,8	3,7	3,7	3,6	3,1	2,6	1,8	1,7	1,7
Taux d'intérêt moyen pondéré	3,40%	3,20%	3,10%	2,90%	2,80%	2,40%	2,60%	2,30%	2,30%	2,10%	1,70%	1,30%	1,10%	0,90%	0,90%

Evolution du taux moyen des emprunts



F. Endettement net

L'endettement net de la Ville passe de CHF 56'475'146.51 au 31.12.2021 à CHF 56'364'912.56 au 31.12.2022, soit une diminution de CHF 110'233.95.

2 Vote d'entrée en matière

Les 15 membres présents de la Commission de gestion approuvent tacitement, l'entrée en matière sur les Comptes 2022 de la Ville de Sion.

COMPTES DE RESULTATS ET D'INVESTISSEMENTS

Les réponses aux questions des trois commissions sont regroupées dans un document établi et transmis par le bureau à tous les membres du conseil général. Les réponses aux questions que la commission juge importantes sont cependant également insérées dans le rapport.

La commission de gestion reprend en outre dans son rapport quelques tableaux établis par la ville.

Dicastère 0

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
0	Annexe		Titres /Participations/ Garanties	286/287

Question 3

Pourquoi les titres de la société Greenwatt SA ont-ils été vendus, alors qu'il semble opportun d'investir dans les énergies renouvelables ? En quoi cette participation ne répond plus aux orientations stratégiques ?

Pourquoi la Ville a-t-elle investi dans la société PhytoArk domiciliée à Conthey ? Sur quelle base son cautionnement évolue-t-il ?

Qui sont les bénéficiaires des cautionnements accordés pour un montant total de CHF 494'228 ?

A combien s'élève le taux de couverture de la Caisse de pension de la Ville de Sion au 31.12.2022 ?

Réponse

Groupe E Greenwatt SA

La Ville de Sion a toujours pour objectif d'investir dans les énergies renouvelables. C'est d'ailleurs pour répondre à cet objectif stratégique que la Ville de Sion a, en 2017, renforcé son engagement dans la production hydraulique en acquérant des actions dans la Lizerne et Morge SA. La volonté du conseil municipal de poser des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux va également dans le sens de l'orientation stratégique de la ville en termes énergétique.

Concernant Groupe E Greenwatt SA, le Conseil municipal a estimé qu'il n'était plus judicieux d'être investi dans cette société. Cette dernière, qui est essentiellement une structure de participations, a vu son champ d'activités évoluer de la production de NER à l'intégration de l'efficacité énergétique du Groupe E. Suite au projet Elan21, le Groupe E a décidé de reprendre l'efficacité énergétique au sein de la société-mère et étudie la cession des activités de biomasse. Pour la Ville de Sion, au-delà des échanges d'expérience et d'une participation financière dans une société qui a investi près de 100 millions dans les énergies renouvelables, aucune collaboration n'a pu véritablement voir le jour avec OIKEN. De plus, la Ville ne bénéficie d'aucune part d'énergie, ni n'a perçu de dividendes depuis son entrée au capital.

La Ville a acheté les actions de Greenwatt SA en deux fois. La première prise de participation a eu lieu en 2011 pour 1,2 million et la deuxième en 2013 pour 1,8 million.

Ces actions ont été amorties et figuraient à une valeur comptable de Fr. 231'975.95 dans notre bilan. En 2022, elles ont été vendues au Groupe E pour 3 millions (valeur nominale des actions). Cette opération a généré un gain comptable de 2'768'024.05 dans les comptes 2022 (rubrique 150.4419).

PhytoArk SA

Le lancement du projet PhytoArk date d'une vingtaine d'année et devait, dans un premier temps, être construit sur le territoire sédunois. Finalement, ce dernier a été réalisé sur le site de l'Agroscope de Conthey. La Ville de Sion est, avec la Commune de Conthey (60%) et la Fondation The Ark (20%), actionnaire à hauteur de 20% de cette société anonyme.

La Ville cautionne solidairement les emprunts bancaires et NPR (anciennement crédit LIM) contractés par PhytoArk. Le montant diminue en fonction des remboursements effectués par PhytoArk.

Autres cautionnements

Par le passé, la Municipalité a décidé de cautionner certains projets d'investissement ou des lignes de crédit pour des entités assumant des tâches publiques. Il s'agit, notamment, de la Société de développement de Sion, de la Fondation Mon Foyer, du Triage du Cône de Thyon et du TC Bramois. A relever que la plupart des cautionnements liés à des projets d'investissement servait à garantir les crédits LIM octroyés par le Canton et la Confédération.

A partir de 2024, le tableau de la page 287 sera complété par le cautionnement de la ville pour la construction de la salle de concerts et congrès.

CPVS

Les rendements sur les marchés financiers ont été mauvais en 2022. Le taux de couverture de la CPVS au 31 décembre 2022 n'est pas encore disponible, mais il est fort probable qu'il soit en forte baisse par rapport au 31 décembre 2021 (taux de couverture de 104% à ce moment-là).

Le taux de couverture sera annoncé en primeur aux affiliés de la caisse lors de l'assemblée générale prévue à la mi-juin.

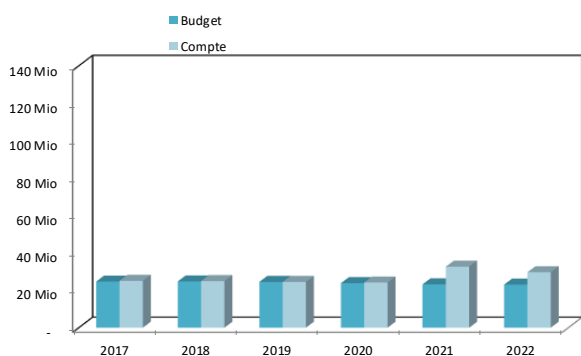
1 Administration Générale & Finances

A. Compte de résultats

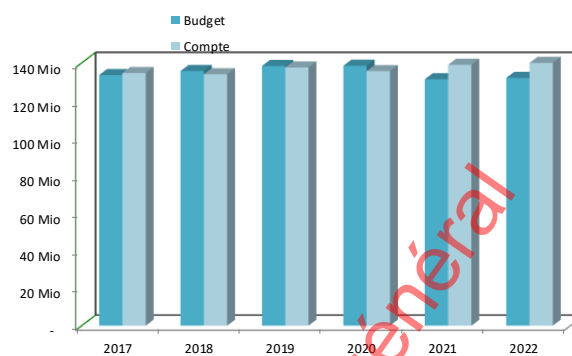
Dicastère I

Compte de résultats	Compte - 2021	Budget - 2022	Compte - 2022	Ecart C 2022 - B 2022		Ecart C 2022 - C 2021	
Dicastère 1	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	32 662 632,28	23 070 000	29 645 255,32	6 575 255,32	28,50	-3 017 376,96	-9,24
Revenus financiers	139 023 719,44	132 020 000	141 984 401,02	9 964 401,02	7,55	2 960 681,58	2,13
Résultat	-106 361 087,16	-108 950 000	-112 339 145,70	-3 389 145,70	3,11	-5 978 058,54	5,62

Total des Charges



Total des Revenus



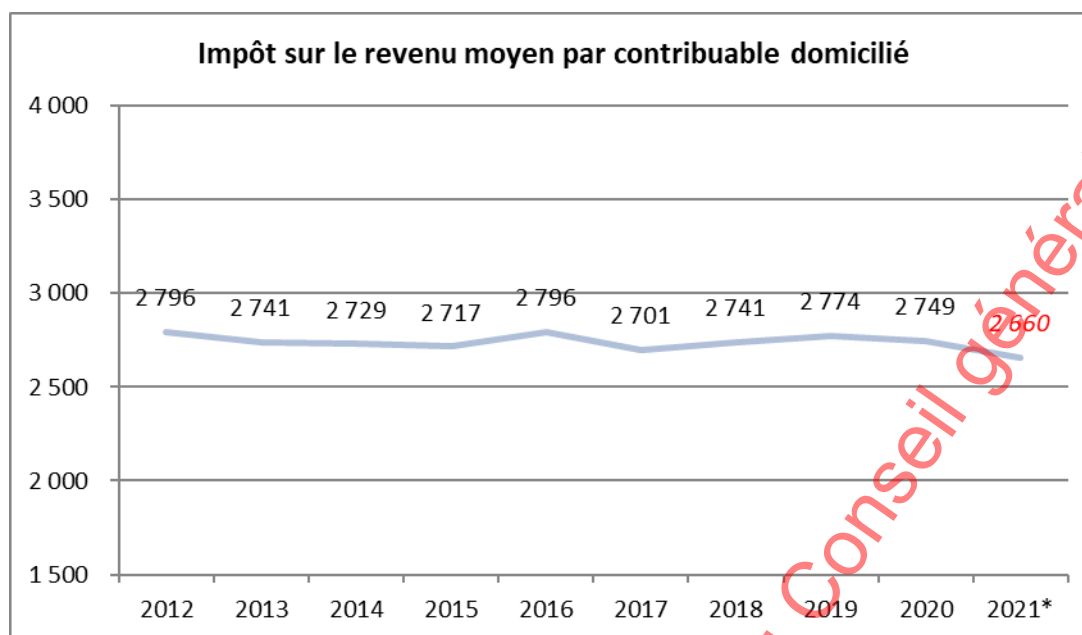
Statistique PP 2020 (état des taxations 99.87 %)

Répartition par classes de revenu imposable

08.05.2023

Début	Fin	Nombre de contrib.	En %	Montant impôt	En %
SFr. -	SFr. -	5 946	26	SFr. -	0
SFr. 1	SFr. 25 000	3 106	13	SFr. 975 936	2
SFr. 25 001	SFr. 50 000	5 702	25	SFr. 9 807 010	17
SFr. 50 001	SFr. 70 000	3 898	17	SFr. 12 756 416	22
SFr. 70 001	SFr. 100 000	2 727	12	SFr. 13 530 546	23
SFr. 100 001	SFr. 150 000	1 307	6	SFr. 10 139 436	17
SFr. 150 001	SFr. 200 000	340	1	SFr. 4 492 906	8
SFr. 200 001	et plus	251	1	SFr. 7 391 128	13
Total		23 277	100	SFr. 59 093 378	100

(En CHF)



(En CHF)

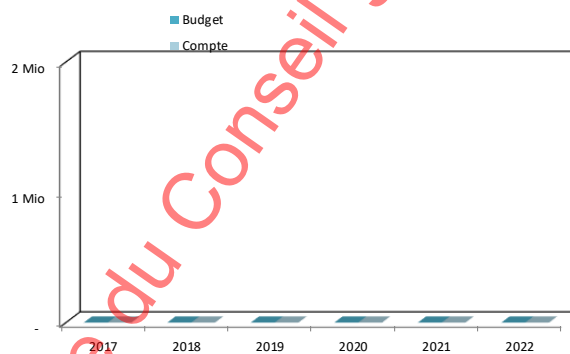
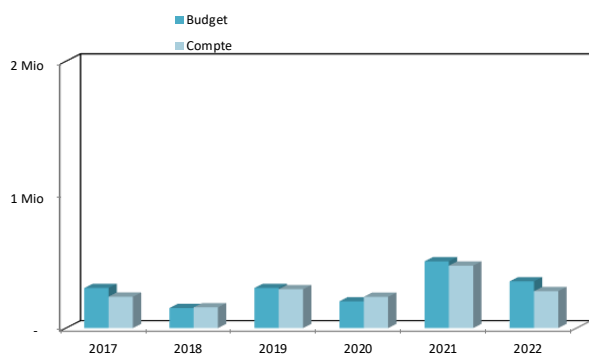
Année	Impôt s/revenu moyen par contrib. domicilié	Impôt s/fortune moyen par contrib. domicilié
2012	2 796	425
2013	2 741	436
2014	2 729	453
2015	2 717	455
2016	2 796	512
2017	2 701	528
2018	2 741	534
2019	2 774	559
2020	2 749	565
2021*	2 660	538

La taxation 2021 n'est pas terminée.

B. Compte des investissements

Dicastère 1

Investissements Dicastère 1	Compte - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Compte - 2022 [CHF]	Ecart C 2022 - B 2022		Ecart C 2022 - C 2021	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	467 641,50	350 000,00	276 339,30	-73 660,70	-21,05	-191 302,20	-40,91
Recettes d'investissements	-	-	-	-	0,00	-	0,00
Excédent de dépenses	467 641,50	350 000,00	276 339,30	-73 660,70	-21,05	-191 302,20	-40,91



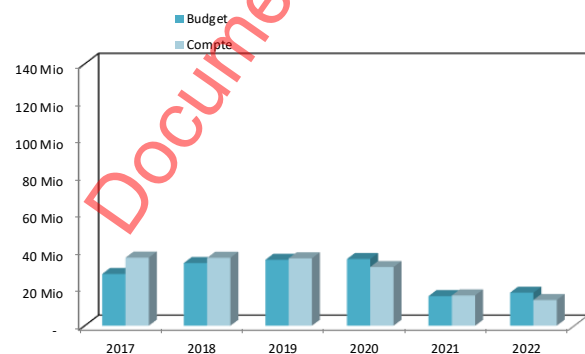
2 Economie & Tourisme

A. Compte de résultats

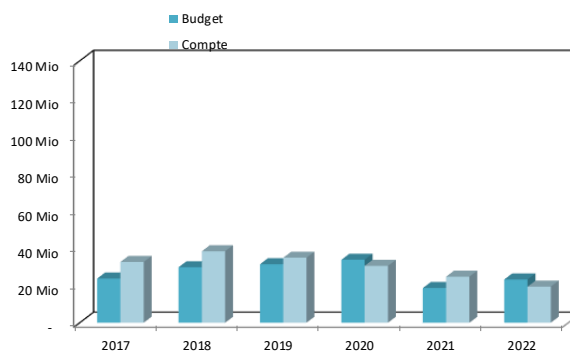
Dicastère II

Compte de résultats Dicastère 2	Compte - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Compte - 2022 [CHF]	Ecart C 2022 - B 2022		Ecart C 2022 - C 2021	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	16 213 775,04	17 666 000	13 722 601,91	-3 943 398,09	-22,32	-2 491 173,13	-15,36
Revenus financiers	24 620 850,54	23 130 000	19 280 292,74	-3 849 707,26	-16,64	-5 340 557,80	-21,69
Résultat	-8 407 075,50	-5 464 000	-5 557 690,83	-93 690,83	1,71	2 849 384,67	-33,89

Total des Charges



Total des Revenus



Dicastère 2 : Economie & Tourisme

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonctionnement	260.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	79

Question 8

Pourriez-vous nous détailler quelques projets touristiques concrets financés par la taxe d'hébergement sur les résidences secondaires ?

Réponse

Pour rappel, l'article 1, al. 2 du règlement communal sur les taxes de séjour et d'hébergement indique que le produit de la taxe de séjour doit être utilisé dans l'intérêt des assujettis. Il contribue à financer notamment l'exploitation d'un service d'information et de réservation, l'animation locale ainsi que la création et l'exploitation d'installations touristiques, culturelles ou sportives.

En 2023,

- Une subvention de Fr. 5'000.- a été octroyée à la Société de développement des Mayens Sion (SDMS) pour l'achat de cabanes en bois et de mobilier en bois afin de compléter l'équipement de la place de jeu.
- Une subvention de Fr. 1'000.- a été octroyée à l'association du Grand Bisse de Vex pour l'entretien de ce dernier.
- Un montant de Fr. 23'400.- a été versé à la Société de développement de Veysonnaz à titre de restitution de la perception des taxes auprès des propriétaires de résidences secondaires. L'explication est la suivante : avant l'entrée en force du règlement communal de perception de la taxe de séjour et d'hébergement, et donc avant la perception par la Ville de Sion, la société de développement de Veysonnaz percevait les taxes sur le giron de Veysonnaz. Or une partie de ce giron était situé sur le territoire communal de Sion (immeubles et chalets situés à l'est de la station de Veysonnaz). Dès l'entrée en force du règlement communal séduinois, la perception a été reprise par la Ville de Sion. Toutefois, les chalets et immeubles étant physiquement rattachés à la station de Veysonnaz, les propriétaires bénéficient des services offerts par cette dernière. Il a été donc convenu de restituer le produit de la taxe de ces immeubles et chalets à la SD de Veysonnaz, dans l'intérêt des assujettis, tel que le demande la loi cantonale sur le tourisme (L.Tour).
- Le solde des montants perçus a été affecté à la section parcs et jardin et au service des sports pour l'amélioration d'installations de loisirs et sportives.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonctionnement	264.3120	Achat d'eau et d'énergie	81

Question 9

Ce compte enregistre une dissolution de provision de MCHF 2.6 qui figurait dans les passifs transitoires. Existe-t-il d'autres provisions figurant dans les passifs transitoires ?

Quel actif Lizerne et Morge SA a-t-elle vendu, permettant de diminuer les charges de partenaires pour Sion pour un montant de MCHF 1.1 ?

Quelle production en kWh a pu être réalisée en 2022 par les ouvrages détenus directement et indirectement par la Ville, avec la comparaison multi-annuelle ?

Réponse

Il n'y a plus de provision figurant dans les passifs transitoires pour le centre d'activité « 264 Gestion du portefeuille énergétique ».

En avril 2022, la société Lizerne et Morge SA a vendu, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022, les lignes 65 KV Ardon-Riddes et Ardon-Vétroz-Sion à Valgrid SA. Ces deux lignes servaient principalement à alimenter le GRD Oiken.

La production 2022 s'est élevée à 229'910'000 KWh en baisse de 15% par rapport à l'an dernier et de 17% par rapport au budget (moyenne multi-annuelle).

La diminution de la production a été très marquée sur les mois de juillet à septembre 2022.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonctionnement	264.3637	Subventions aux personnes physiques	294

Question 10

Quel est le détail des subventions par mesure ? Pourquoi ce montant n'a-t-il pas été entièrement utilisé ? Quelles sont les projections ?

Réponse

M1 Isolation thermique		
	Quantité de demandes	Montants réservés
2019	19	150'500 CHF
2020	15	174'483 CHF
2021	19	169'134 CHF
2022	24	166'087 CHF

M2 Installation thermique		
	Quantité de demandes	Montants réservés
2019	1	2'420 CHF
2020	1	1'901 CHF
2021	1	2'960 CHF
2022	1	4'490 CHF

M3 CECB+		
	Quantité de demandes	Montants réservés
2019	18	7'080 CHF
2020	35	14'780 CHF
2021	23	9'380 CHF
2022	47	23'600 CHF

Montants réservés

Année	Montant [CHF]
2019	160'000
2020	191'164
2021	181'474
2022	194'177

Le budget n'a pas entièrement été utilisé, car il dépend du nombre de demandes.

Le récapitulatif ci-dessus nous indique que le nombre de demandes est en constante augmentation. Nous pouvons donc supposer que les montants réservés pour l'année en cours atteindront ou dépasseront ceux de 2022.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonctionnement	264.4250	Ventes	p.81

Question 11

La politique de couverture des ventes d'énergie a-t-elle été modifiée, considérant les aléas hydrologiques toujours plus importants, et les déficits d'eau rencontrés en 2022 ?

Quel est le coût des achats réalisés pour compenser les déficits de précipitations de l'été 2022 ?

Réponse

Pour faire suite aux aléas hydrologiques OIKEN a lancé une réflexion courant 2022 sur les fondamentaux (prévisions de production, anticipation des décisions du conseil fédéral sur les réserves de puissances, évolution des apports à très long terme...).

Par principe de prudence, les prévisions de production de référence ont été abaissée de ~10% pour l'année 2023 et suivantes.

Le manque important de production de juillet à septembre a généré de très importants achats, de l'ordre de 8.2 MCHF. Durant cette période les prix sur le marché spot était très élevé, en moyenne 386 €/MWh.

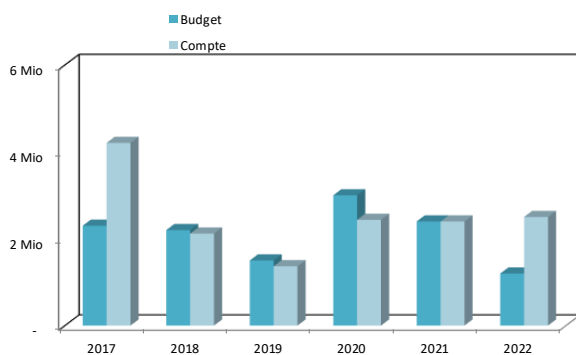
Heureusement, une partie de ces achats ont pu être compensés sur novembre et la première quinzaine de décembre.

B. Compte des investissements

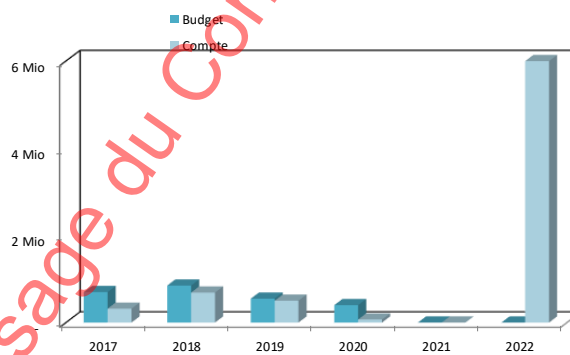
Dicastère II

Investissements Dicastère 2	Compte - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Compte - 2022 [CHF]	Ecart C 2022 - B 2022		Ecart C 2022 - C 2021	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	2 400 000,00	1 200 000	2 502 000,00	1 302 000,00	108,50	1 02 000,00	4,25
Recettes d'investissements			6 231 975,95	6 231 975,95	0,00	6 231 975,95	0,00
Excédent de dépenses	2 400 000,00	1 200 000	-3 729 975,95	-4 929 975,95	-410,83	-6 129 975,95	-255,42

Total des Dépenses



Total des Recettes

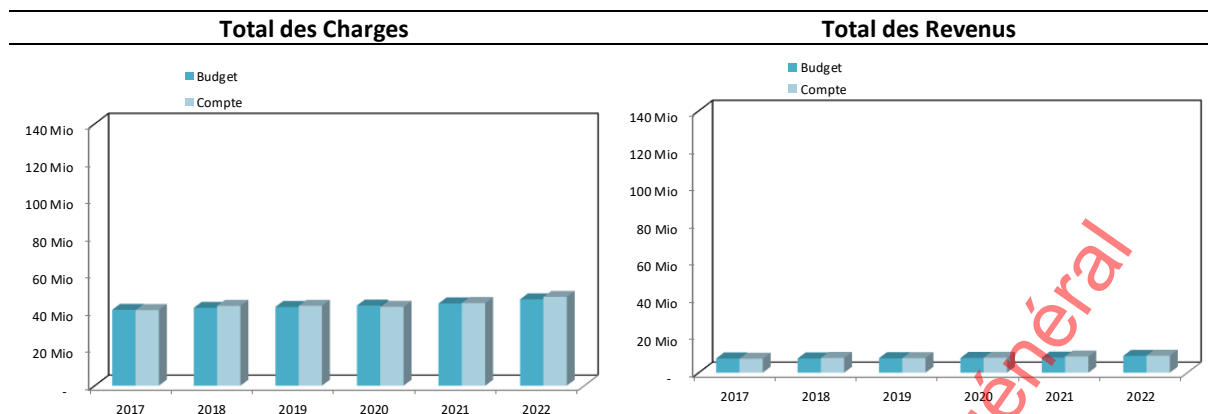


3 Education & Culture

A. Compte de résultats

Dicastère III

Compte de résultats Dicastère 3	Compte - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Compte - 2022 [CHF]	Ecart C 2022 - B 2022		Ecart C 2022 - C 2021	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	44 179 591,90	46 180 000	47 465 912,60	1 285 912,60	2,78	3 286 320,70	7,44
Revenus financiers	8 657 350,49	9 005 000	9 081 679,26	76 679,26	0,85	424 328,77	4,90
Résultat	35 522 241,41	37 175 000	38 384 233,34	1 209 233,34	3,25	2 861 991,93	8,06



<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Fonctionnement	303.3010	Traitement du personnel administratif et d'exploitation	91

Question 15

Pourquoi le budget n'a-t-il pas été entièrement utilisé ? Comment les aides à la vie scolaires (AVS) sont-elles rémunérées ? Leur rémunération est-elle adaptée à la fonction et conforme à la pratique des autres villes valaisannes ?

Réponse

Vu le nombre important de personnes engagées annuellement par le centre pédagogique spécialisé CPS/La Bruyère, il est très difficile d'élaborer un budget précis. En effet, si le personnel administratif et les thérapeutes sont soumis à peu de changements, nous avons engagé l'année passée une trentaine de stagiaires et environ 55 aides à la vie scolaire, toujours en fonction des besoins qui sont parfois très urgents et ceci après avoir obtenu l'aval du Département pour les nouveaux engagements. A titre d'information : pour l'année scolaire 23-24 qui débute le 17 août 2023, l'Etat nous a déjà accordé 70 postes d'AVS.

Pour 2022, période qui s'étend sur deux années scolaires, nous n'avons donc pas pu engager tout le personnel souhaité, surtout au niveau des stagiaires. Il est en effet de plus en plus difficile de trouver des jeunes personnes pour ces fonctions.

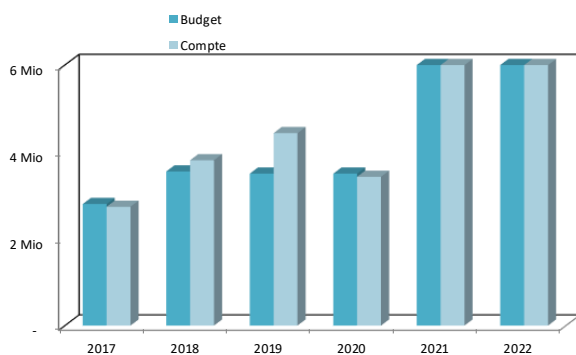
En ce qui concerne les rémunérations des aides à la vie scolaire, le tarif est imposé par l'office cantonal de l'enseignement spécialisé OES et il se situe entre Fr 23.- et 27.50 (identique à tous les CPS cantonaux). Les paliers sont déterminés en fonction des formations de base et des expériences au sein d'un CPS. La participation aux vacances ainsi que la part du 13^{ème} font partie du salaire brut fixé par le CPS.

B. Compte des investissements

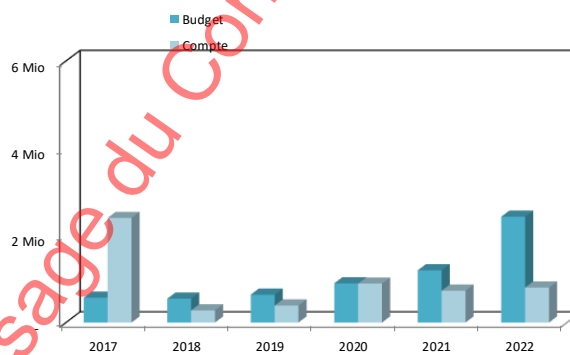
Dicastère III

Investissements Dicastère 3	Compte - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Compte - 2022 [CHF]	Ecart C 2022 - B 2022		Ecart C 2022 - C 2021	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	8 790 831,74	10 840 000	17 423 559,15	6 583 559,15	60,73	8 632 727,41	98,20
Recettes d'investissements	731 614,75	2 430 000	803 103,00	-1 626 897,00	-66,95	71 488,25	9,77
Excédent de dépenses	8 059 216,99	8 410 000	16 620 456,15	8 210 456,15	97,63	8 561 239,16	106,23

Total des Dépenses



Total des Recettes



Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Investissements	308.5040	Terrains bâtis	225

Question 16

Pourquoi des investissements pour le SMSPP sont-ils réalisés alors que ce service doit être cantonalisé ? A combien s'élève les investissements totaux pour les nouveaux locaux SMSPP ?

Réponse

En fonction des directives cantonales, toutes les communes doivent mettre à disposition des différents intervenants et thérapeutes du CDTEA (centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent) au niveau cantonal, le SMSPP (service médical scolaire et psychopédagogique) pour la commune de Sion, les locaux nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Donc, même si le SMSPP était cantonalisé, nous devrions fournir les locaux adéquats.

Dans le cadre du projet du nouveau bâtiment administratif, les écoles de Sion mettent à disposition de l'administration communale tout le bâtiment no 4 au nord du complexe scolaire du Sacré Cœur et adjacent au bâtiment de la Pouponnière, afin d'y intégrer des bureaux/services communaux. Mais cet abandon de salles de classe exige une réorganisation du centre scolaire du Sacré Cœur. Ayant des locaux vides à Gravelone, l'administration et quelques thérapeutes du SMSPP y déménageront et libéreront ainsi plusieurs salles de classe au Sacré Cœur. La prise en charge de nos élèves du Sacré Cœur par des thérapeutes du SMSPP (psychologue, logopédiste et psychomotricienne) est cependant toujours maintenue dans ce centre même, mais les élèves venant d'autres centres seront désormais pris en charge par les thérapeutes du SMSPP à Gravelone.

Il n'y a donc pas une augmentation des déplacements de nos élèves au bénéfice de prises en charge du SMSPP, mais ces dernières seront offertes dorénavant à Gravelone et non plus au Sacré Cœur. Cette rocade permet à la ville de pouvoir disposer de tout un bâtiment supplémentaire pour ses propres besoins. Les autres délocalisations actuelles de prestations SMSPP dans les centres scolaires de Bramois et des Collines sont maintenues telles quelles.

En ce qui concerne la cantonalisation du SMSPP, de nombreux entretiens ont eu lieu et une proposition avait été élaborée entre le CDTEA et la ville de Sion et présentée au Département concerné. Ce dernier a finalement décidé de ne pas entrer en matière et n'a pas mis de montant à son budget 2023 pour la reprise des prestations sédunoises. Le canton et la Ville de Sion restent en dialogue.

Les investissements totaux pour la transformation des locaux au dernier étage du bâtiment scolaire de Gravelone (actuellement 20 chambres) s'élèvent à Fr 600'000.- et comprennent également des travaux indispensables (changement d'ascenseur qui est actuellement hors normes et plus utilisé, interventions sismiques et de sécurité feu sur une partie du bâtiment, ...).

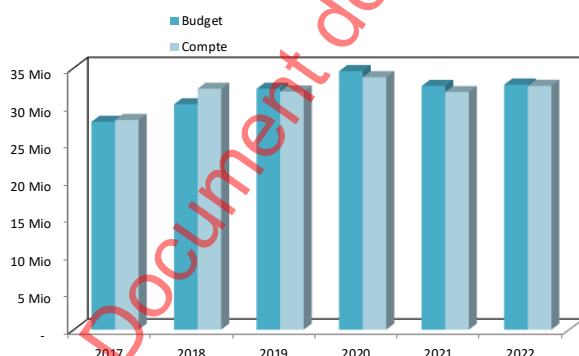
4 Affaires sociales

A. Compte de résultats

Dicastère IV

Compte de résultats	Compte - 2021	Budget - 2022	Compte - 2022	Ecart C 2022 - B 2022		Ecart C 2022 - C 2021	
Dicastère 4	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	31 772 507,88	32 771 000	32 608 721,91	-162 278,09	-0,50	836 214,03	2,63
Revenus financiers	2 199 264,45	1 871 000	1 722 140,20	-148 859,80	-7,96	-477 124,25	-21,69
Résultat	29 573 243,43	30 900 000	30 886 581,71	-13 418,29	-0,04	1 313 338,28	4,44

Total des Charges



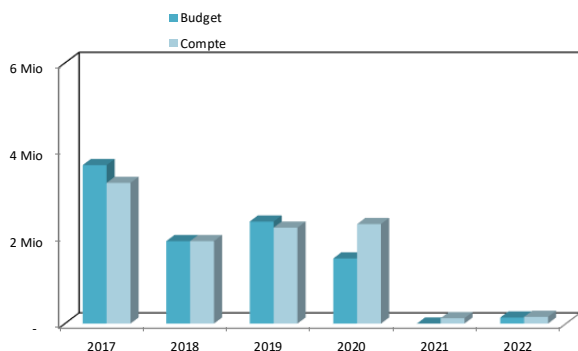
Total des Revenus



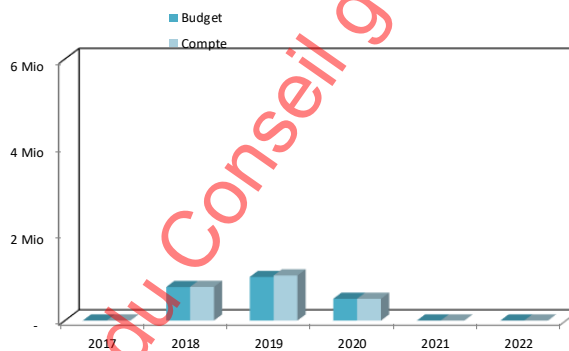
B. Compte des investissements

Investissements	Compte - 2021	Budget - 2022	Compte - 2022	Ecart C 2022 - B 2022		Ecart C 2022 - C 2021	
Dicastère 4	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	125 029,45	140 000	155 697,65	15 697,65	11,21	30 668,20	24,53
Recettes d'investissements	-	-	-	-	-	-	-
Excédent de dépenses	125 029,45	140 000	155 697,65	15 697,65	11,21	30 668,20	24,53

Total des Dépenses



Total des Recettes



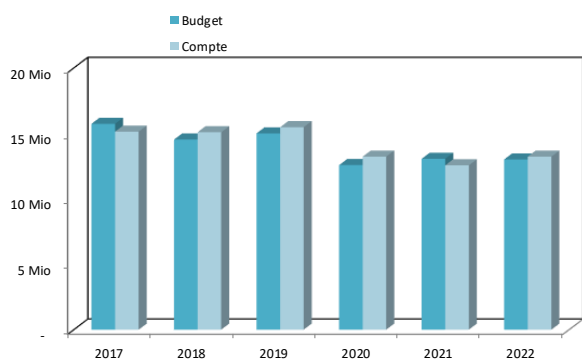
5 Sécurité Publique

A. Compte de résultats

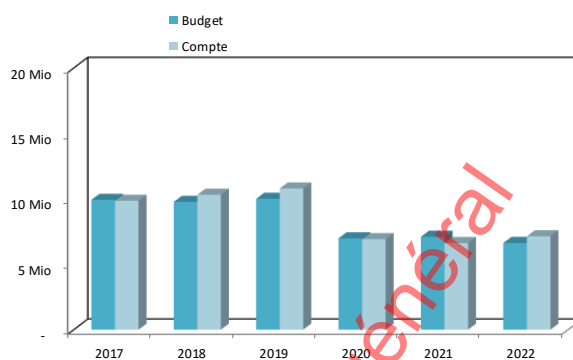
Dicastère V

Compte de résultats	Compte - 2021	Budget - 2022	Compte - 2022	Ecart C 2022 - B 2022		Ecart C 2022 - C 2021	
Dicastère 5	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	12 558 725,45	13 009 000	13 225 181,08	216 181,08	1,66	666 455,63	5,31
Revenus financiers	6 616 837,89	6 625 000	7 137 435,74	512 435,74	7,73	520 597,85	7,87
Résultat	5 941 887,56	6 384 000	6 087 745,34	-296 254,66	-4,64	145 857,78	2,45

Total des Charges



Total des Revenus

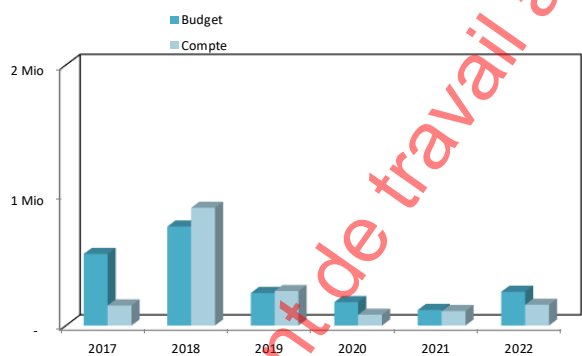


B. Compte des investissements

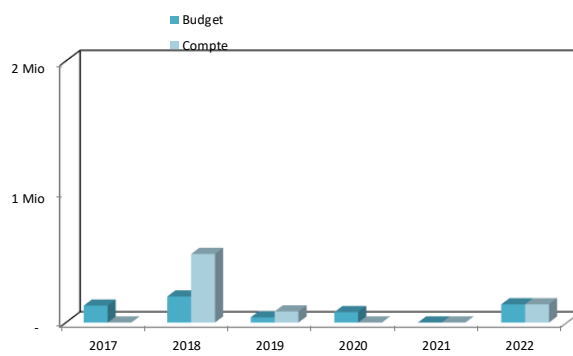
Dicastère V

Investissements Dicastère 5	Compte - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Compte - 2022 [CHF]	Ecart C 2022 - B 2022		Ecart C 2022- C 2021	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	111 757,40	260 000	160 000,00	-100 000,00	-38,46	48 242,60	43,17
Recettes d'investissements	-	140 000	140 000,00	-	0,00	140 000,00	0,00
Excédent de dépenses	111 757,40	120 000	20 000,00	-100 000,00	-83,33	-91 757,40	-82,10

Total des Dépenses



Total des Recettes



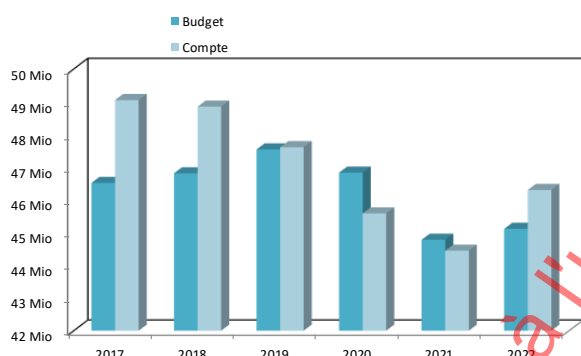
6 Travaux Publics & Environnement

A. Compte de résultats

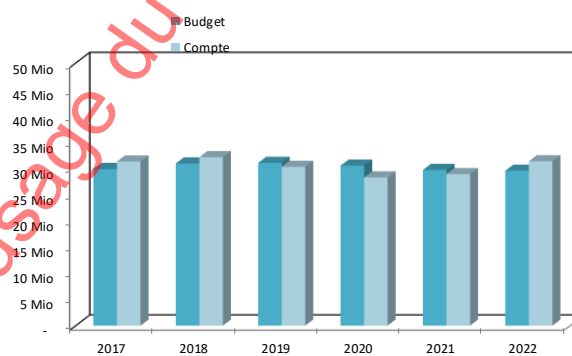
Dicastère VI

Compte de résultats	Compte - 2021	Budget - 2022	Compte - 2022	Ecart C 2022 - B 2022		Ecart C 2022 - C 2021	
Dicastère 6	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	44 445 344,14	45 113 000	46 302 112,20	1 189 112,20	2,64	1 856 768,06	4,18
Revenus financiers	28 856 680,81	29 498 000	31 297 695,17	1 799 695,17	6,10	2 441 014,36	8,46
Résultat	15 588 663,33	15 615 000	15 004 417,03	-610 582,97	-3,91	-584 246,30	-3,75

Total des Charges



Total des Revenus

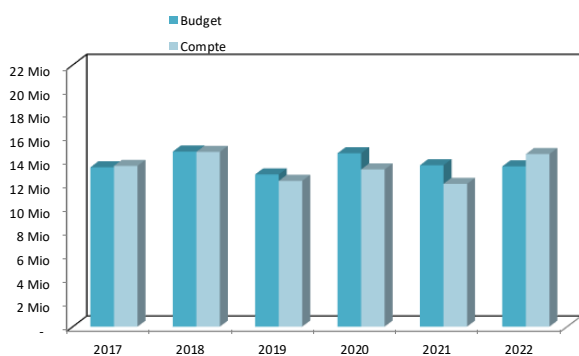


B. Compte des investissements

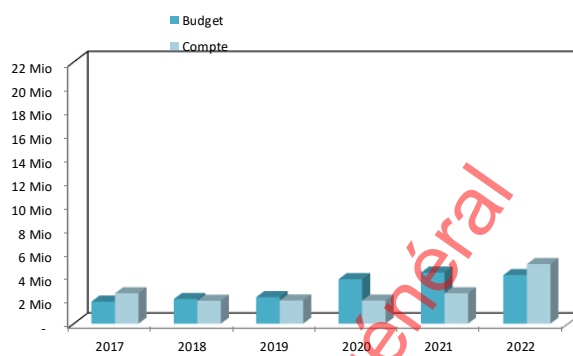
Dicastère VI

Investissements	Compte - 2021	Budget - 2022	Compte - 2022	Ecart C 2022 - B 2022		Ecart C 2022 - C 2021	
Dicastère 6	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	12 004 549,40	13 480 000	14 509 008,50	1 029 008,50	7,63	2 504 459,10	20,86
Recettes d'investissements	2 552 685,25	4 080 000	5 008 104,70	928 104,70	22,75	2 455 419,45	96,19
Excédent de dépenses	9 451 864,15	9 400 000	9 500 903,80	100 903,80	1,07	49 039,65	0,52

Total des Dépenses



Total des Recettes



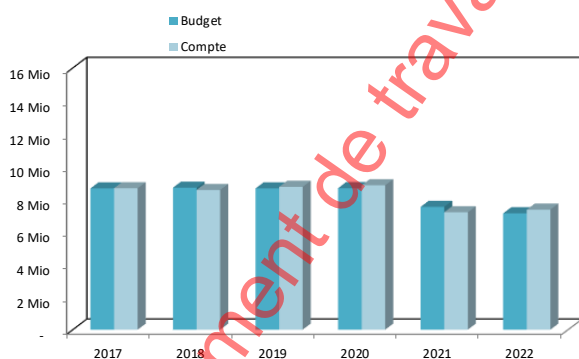
7 Bâtiments & Construction

A. Compte de résultats

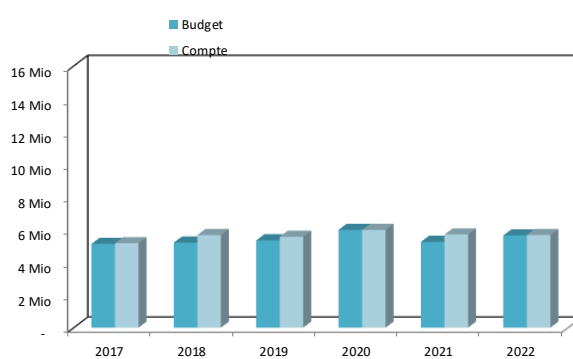
Dicastère VII

Compte de résultats	Compte - 2021	Budget - 2022	Compte - 2022	Ecart C 2022 - B 2022		Ecart C 2022 - C 2021	
Dicastère 7	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	7 176 864,04	7 115 000	7 338 841,88	223 841,88	3,15	161 977,84	2,26
Revenus financiers	5 698 335,96	5 645 000	5 667 951,14	22 951,14	0,41	-30 384,82	-0,53
Résultat	1 478 528,08	1 470 000	1 670 890,74	200 890,74	13,67	192 362,66	13,01

Total des Charges



Total des Revenus

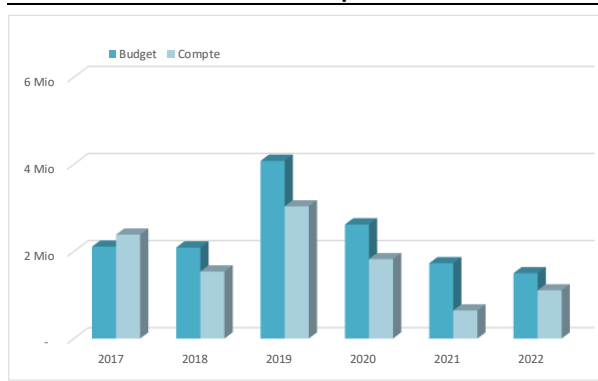


B. Compte des investissements

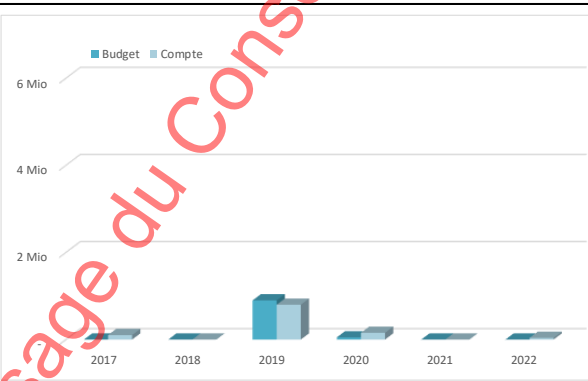
Dicastère VII

Investissements Dicastère 7	Compte - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Compte - 2022 [CHF]	Ecart C 2022 - B 2022		Ecart C 2022 - C 2021	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	643 568,13	1 500 000	1 106 799,75	-393 200,25	-26,21	463 231,62	71,98
Recettes d'investissements	-	-	38 467,75	38 467,75	0,00	38 467,75	
Excédent de dépenses	643 568,13	1 500 000	1 068 332,00	-431 668,00	-28,78	424 763,87	66,00

Total des Dépenses



Total des Recettes



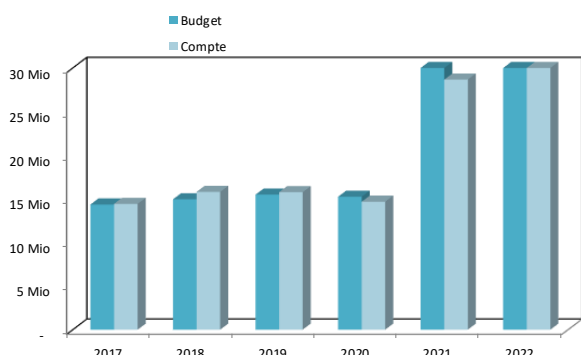
8 Urbanisme & Mobilité

A. Compte de résultats

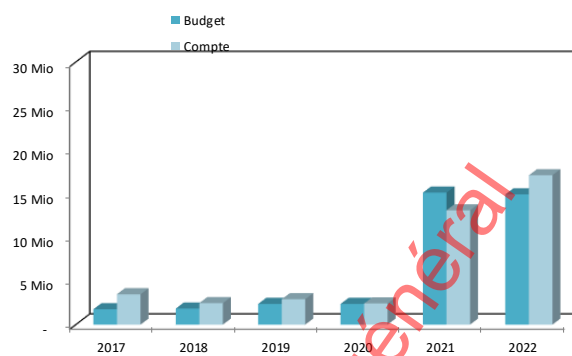
Dicastère VIII

Compte de résultats Dicastère 8	Compte - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Compte - 2022 [CHF]	Ecart C 2022 - B 2022		Ecart C 2022 - C 2021	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	28 665 643,00	30 601 000	31 961 737,92	1 360 737,92	4,45	3 296 094,92	11,50
Revenus financiers	13 053 170,09	14 885 000	17 064 755,89	2 179 755,89	14,64	4 011 585,80	30,73
Résultat	15 612 472,91	15 716 000	14 896 982,03	-819 017,97	-5,21	-715 490,88	-4,58

Total des Charges



Total des Revenus

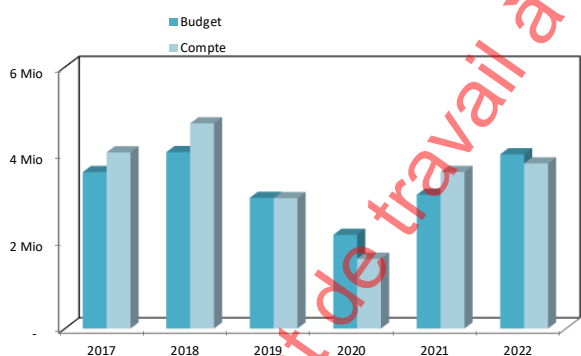


B. Compte des investissements

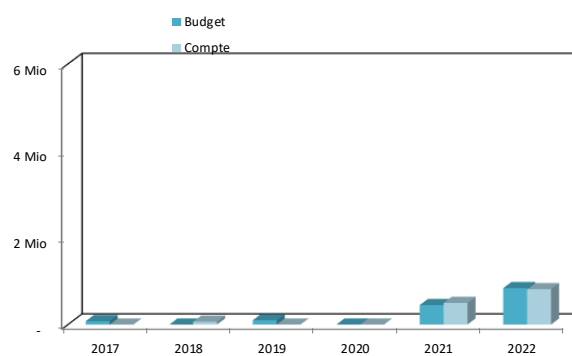
Dicastère VIII

Investissements Dicastère 8	Compte - 2021 [CHF]	Budget - 2022 [CHF]	Compte - 2022 [CHF]	Ecart C 2022 - B 2022		Ecart C 2022 - C 2021	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	3 595 103,82	4 000 000	3 788 818,98	-211 181,02	-5,28	193 715,16	5,39
Recettes d'investissements	500 275,85	840 000	816 102,98	-23 897,02	-2,84	315 827,13	63,13
Excédent de dépenses	3 094 827,97	3 160 000	2 972 716,00	-187 284,00	-5,93	-122 111,97	-3,95

Total des Dépenses



Total des Recettes



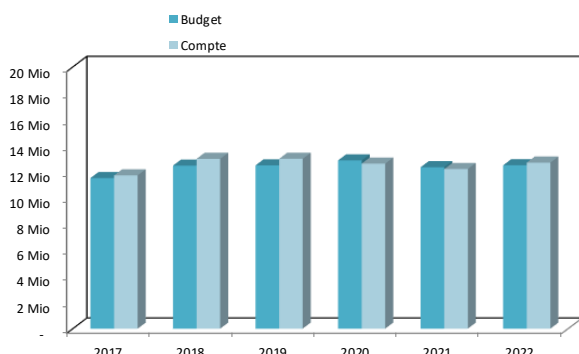
9 Sport, jeunesse & loisirs

A. Compte de résultats

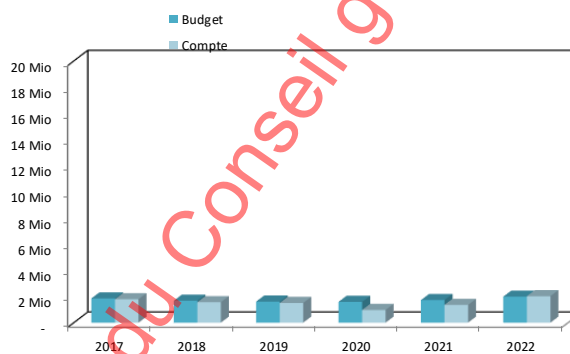
Dicastère IX

Compte de résultats	Compte - 2021	Budget - 2022	Compte - 2022	Ecart C 2022 - B 2022		Ecart C 2022 - C 2021	
Dicastère 9	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	12 198 749,58	12 489 000	12 691 156,35	202 156,35	1,62	492 406,77	4,04
Revenus financiers	1 357 216,95	1 989 000	2 024 676,65	35 676,65	1,79	667 459,70	49,18
Résultat	10 841 532,63	10 500 000	10 666 479,70	166 479,70	1,59	-175 052,93	-1,61

Total des Charges



Total des Revenus

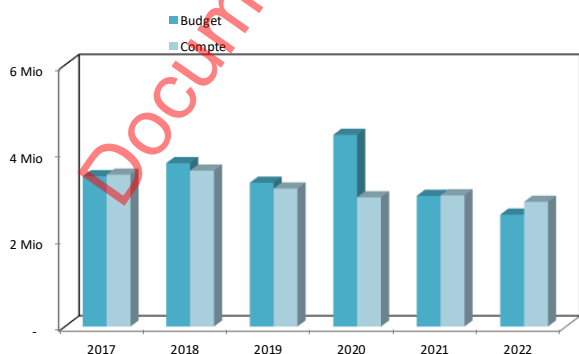


B Compte des investissements

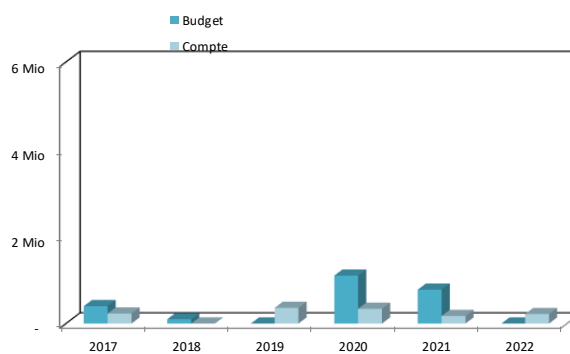
Dicastère IX

Investissements	Compte - 2021	Budget - 2022	Compte - 2022	Ecart C 2022 - B 2022		Ecart C 2022 - C 2021	
Dicastère 9	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	3 010 769,47	2 570 000	2 864 406,64	294 406,64	11,46	-146 362,83	-4,86
Recettes d'investissements	173 917,00	-	219 812,20	219 812,20	0,00	45 895,20	26,39
Excédent de dépenses	2 836 852,47	2 570 000	2 644 594,44	74 594,44	2,90	-192 258,03	-6,78

Total des Dépenses



Total des Recettes



CREDITS SUPPLEMENTAIRES

A. Comptes de résultats et des investissements

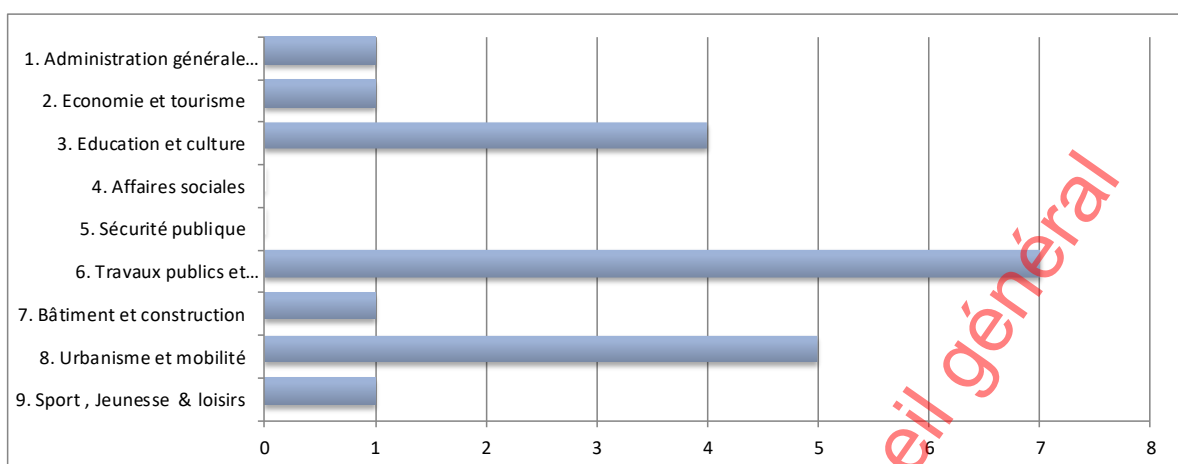
Les crédits supplémentaires ayant tous été présentés à la commission de gestion, celle-ci les traite sous une rubrique particulière dans son rapport.

CHF Dicastère	Compte de résultats				Investissement			
	Nbre	Charges Liées	Nbre	Non Liées	Nbre	Dépenses Liées	Nbre	Non Liées
1. Administration générale & finances	1	90 000,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
2. Economie et Tourisme	0	0,00	0	0,00	1	1 200 000,00	0	0,00
3. Education et Culture	3	890 000,00	0	0,00	1	2 900 000,00	0	0,00
4. Affaires sociales	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
5. Sécurité publique	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
6. Travaux publics et environnement	2	150 000,00	0	0,00	5	2 760 000,00	0	0,00
7. Bâtiment et construction	1	60 000,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
8. Urbanisme et Mobilité	3	2 100 000,00	0	0,00	2	292 000,00	0	0,00
9. Sport, Jeunesse & loisirs	0	0,00	1	390 000,00	0	0,00	0	0,00
Total	10	3 290 000,00	1	390 000,00	9	7 152 000,00	0	0,00

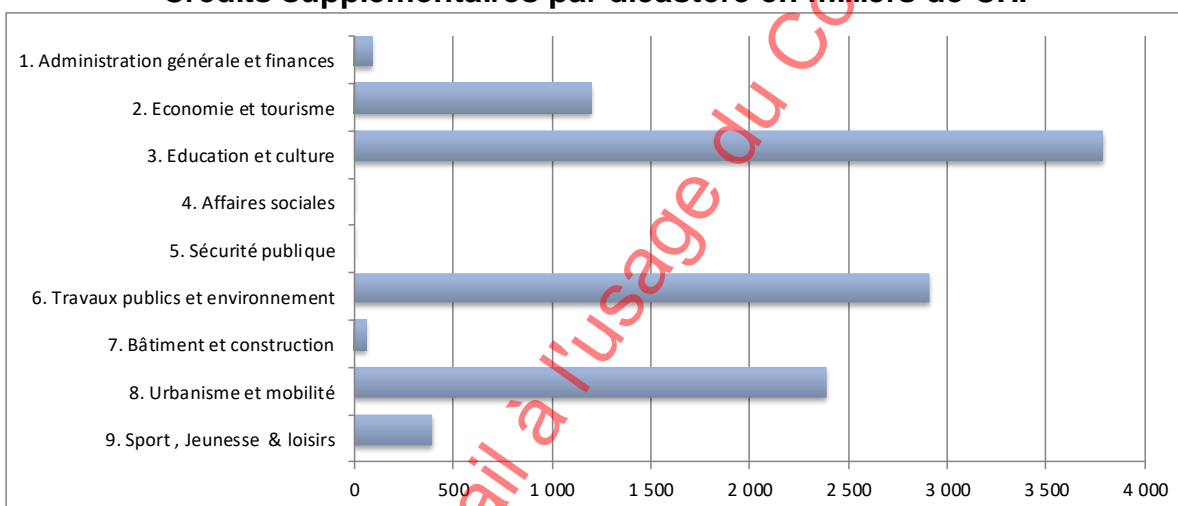
	3 680 000,00	7 152 000,00
2022	Nombre de crédits supplémentaires 11	Nombre de crédits supplémentaires 9
2021	Nombre de crédits supplémentaires 14	Nombre de crédits supplémentaires 5

Document de travail à l'usage du Conseil général

Nombre de crédits supplémentaires par dicastère



Crédits supplémentaires par dicastère en milliers de CHF



CONCLUSIONS

1. Synthèse des comptes

Les chiffres clés (en chf)			
Budget 2022	Compte 2021	Compte 2022	Commentaires de la COGEST
Excédent de revenus /- Excédent de charges			
-3'346'000	209'593	299'507	Le ménage communal est bénéficiaire, après une attribution de CHF 6.5 mios à la réserve de politique budgétaire. L'excédent de revenus est très proche du résultat 2021. Ce résultat inclut un bénéfice comptable de CHF 2.7 mios, sur la vente des actions détenues dans la société Green Watt. Ces actions avaient été amorties par le passé, la Ville ne fait aucun bénéfice sur cette transaction.
Charges			
228.0 mios	229.9 mios	235.0 mios	Les charges augmentent de CHF 7 mios par rapport au budget 2022, en raison notamment de l'attribution à la réserve de politique budgétaire de CHF 6.5 mios. Les charges financières (avant amortissements et attributions aux fonds) s'élèvent à CHF 204.5 mios, en dessous du budget qui prévoyait CHF 206.3 mios. Ces chiffres indiquent une excellente maîtrise des charges d'exploitation.
Revenus			
224.7 mios	230.0 mios	235.3 mios	Les revenus s'élèvent à CHF 235.3 mios, supérieurs de CHF 10.6 mios au budget. Cet écart s'explique principalement par l'évolution des recettes fiscales.
Recettes fiscale			
116'370 mios	120'619 mios	124'896 mios	Les revenus fiscaux dépassent de CHF 8.5 mios le budget. Cette hausse est notamment expliquée par une augmentation des impôts sur le revenu de CHF 2.7 mios, et des impôts sur les personnes morales de CHF 2.5 mios. Ces augmentations sont réjouissantes, car il s'agit d'impôts récurrents. Les impôts spéciaux expliquent aussi cette augmentation et sont supérieurs de CHF 3.3 mios au budget.

Budget 2022	Compte 2021	Compte 2022	Commentaires de la COGEST
Marge d'autofinancement			
17.4 mios	30.2 mios	29.8 mios	L'excellente marge d'autofinancement de CHF 29.8 mios est en ligne avec celle réalisée en 2021. Elle est nettement plus élevée que celle prévue au budget (CHF 17.4 mios). Ce résultat s'explique par une excellente maîtrise des coûts et par des recettes fiscales en forte augmentation. Les années de crise COVID-19 ont eu peu d'impacts financiers négatifs.
Investissements nets			
26.9 mios	27.2 mios	29.5 mios	Les investissements nets s'élèvent à CHF 29.5 mios, contre CHF 26.9 mios au budget et CHF 27.2 mios en 2021. Les investissements nets montrent une situation proche de l'année dernière et du budget, toutefois la situation est différente. En effet, les investissements bruts sont en hausse de CHF 8.5 mios par rapport au budget et de CHF 11.6 mios par rapport à l'exercice dernier. Les recettes d'investissement sont également en forte hausse (+ CHF 5.8 mios par rapport au budget et + CHF 9.3 mios par rapport à 2021). La comptabilisation des subventions d'investissement à l'encaissement explique les fortes variations sur ce poste. Pourquoi ne pas enregistrer les subventions à recevoir dès leur octroi, afin d'atténuer ces variations ?
Réserve de politique budgétaire			
NA	13.4 mios	19.9 mios	Le total de la réserve de politique budgétaire s'élève à CHF 19.9 mios. Ce montant correspond 468 CHF par habitant. La réserve de politique budgétaire augmente et elle n'a pas été utilisée jusqu'à maintenant.
Fonds propres au bilan			
NA	217.4 mios	225.9 mios	Les capitaux propres s'élèvent à 44% du total du bilan, témoignant d'une bonne santé financière.
Gestion du portefeuille énergétique			
7.3 mios	9.8 mios	7.4 mios	Le résultat énergie est en ligne avec le budget. Toutefois, il intègre une dissolution de provision (CHF 2.6 mios) et une plus-value comptable (CHF 1.1 mios).

Investissements

Les principaux investissements de l'année concernent :

1. Le réaménagement des bâtiments scolaires (CHF 12.3 mios)
2. Les aménagements routiers communaux et cantonaux (CHF 9 mios)
3. Les contributions aux établissements scolaires cantonaux (CHF 4.9 mios)
4. Le traitement et évacuation des eaux usées (CHF 2.4 mios)
5. La réfection des piscines municipales et des patinoires (CHF 2.2 mios)

L'augmentation des investissements bruts effectifs par rapport au budget s'explique notamment par les objets suivants :

1. Centre scolaire de Champsec (KCHF 4'391)
2. Lycée-collège de Champsec (KCHF 2'906)
3. Passerelle de l'Hôpital (KCHF 1'208)
4. Sogaval SA (KCHF 1'200)
5. Passerelle de la Borgne (KCHF 933)
6. AggloSion (KCHF 412)
7. Patinoire de l'Ancien Stand (KCHF 390)

(Les objets avec un dépassement de plus de KCHF 300 par rapport au budget sont retenus ici)

Investissements dans les infrastructures sportives : Durant l'exercice comptable 2022, la Ville de Sion a procédé à une analyse des besoins au niveau des infrastructures sportives pour la période 2030 – 2040. Cette analyse fait état d'un manque de surfaces de sport pour le football de 9 unités, aussi bien synthétiques que de gazon. En fonction des surfaces choisies, l'investissement serait de l'ordre de CHF 9 à 14 mios. Une halle multi sports est actuellement à l'étude.

La fin des travaux de l'école de Champsec permet de mettre à disposition des séduinois 2 nouvelles salles de gym. Le nouveau collège cantonal mettra à disposition 4 nouvelles salles de gym à Champsec.

Une commission ad hoc a été créée afin d'analyser les besoins futurs au niveau des infrastructures de Tourbillon (foot – tennis – manège – patinoire – jardin des neiges) ainsi que du service des sports de la Ville de Sion. Certaines installations, actuellement provisoires, doivent également être améliorées dans le futur.

Un état des lieux a été fait au niveau régional afin de déterminer les besoins et de mutualiser les investissements futurs.

Nouvelle école de Champsec : Dans son rapport du 29 janvier 2020 lors de la présentation du crédit d'engagement pour la nouvelle école de Champsec, la COGEST relevait que l'architecte de la ville s'est fixé comme objectif de respecter le budget de CHF 20 mios, sans utilisation de la réserve de 10%. Pour rappel, le crédit d'engagement s'élevait à CHF 22.4 mios dont 2.4 mios de réserve. Au 31.12.2022, le crédit disponible pour le centre scolaire de Champsec s'élève à CHF 1'976'064. Dans sa réponse aux questions sur l'étude des comptes 2022, la Ville nous annonce que les travaux de l'école de Champsec sont terminés, y compris les aménagements extérieurs, qui ont été réalisés ce printemps et que, par conséquent, le devis de CHF 20.4 mios devrait être respecté. Dès lors, la COGEST salue la parfaite maîtrise des coûts, ainsi que l'excellente gestion des travaux et des délais et félicite la Ville pour cette belle réalisation.

Pistes / Bandes cyclables : La COGEST se réjouit de l'utilisation de l'entier du montant au budget, y compris de l'amendement.

Indicateurs

Indicateurs de l'Etat du Valais	2021	2022	
Taux d'endettement net	46,80%	45,13%	Bon
Degré d'autofinancement	111,1%	101,0%	Haute conjoncture
Part des charges d'intérêts	0,4%	0,4%	Bon
Dette brute par rapport aux revenus	111,3%	111,2%	Moyen
Proportion des investissements	13,80%	17,69%	Effort d'investissement moyen
Part du service de la dette	9,5%	9,7%	Charges acceptables
Dette nette 1 par habitant	CHF 1'615	CHF 1'599	Endettement moyen
Taux d'autofinancement	13,4%	13,0%	Moyen

La qualification des indicateurs de la Ville reste identique à 2021 et montre une situation financière saine et stable.

La dette nette par habitant : La dette nette est divisée par le nombre d'habitants. L'endettement par habitant reste très stable et s'élève à CHF 1'599 en 2022, contre CHF 1'615 en 2021. La dette nette est calculée sur la base de la dette brute moins le patrimoine financier. Cette baisse est notamment expliquée par l'augmentation de la population. Pour rappel, le patrimoine financier avait été réévalué en 2021 lors de l'introduction du MCH2, la dette nette avait ainsi été réduite.

Le degré d'autofinancement : C'est le rapport entre la marge d'autofinancement (en forte hausse) et les investissements nets (en hausse), autrement dit quelle part des investissements la collectivité peut financer par ses propres moyens. Cette situation est qualifiée de "haute conjoncture", ce qui signifie que la commune poursuit des investissements, mais qu'ils sont inférieurs à sa marge d'autofinancement. Cet élément est étonnant considérant le très haut niveau d'investissement. Ce résultat s'explique surtout par l'excellente marge d'autofinancement réalisée de CHF 29.8 mios, permettant de couvrir les investissements. Nous relevons que ce ratio doit être analysé sur plusieurs exercices. Il devrait être de 80% au minimum selon les normes admises.

La part des charges d'intérêts : Cet indicateur est qualifié de « bon », en raison des taux historiquement bas. La hausse des taux enregistrée depuis 2021 n'a que peu d'impact encore sur les charges d'intérêts, grâce aux emprunts contractés sur le long terme. La Ville doit toutefois gérer au quotidien cette hausse lors des renouvellements d'emprunts et cet indicateur devrait être impacté lors des prochains exercices.

Pour mémoire, l'évolution de la dette et des charges d'intérêts :

(en millions de francs)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Emprunts à moyen et long terme	144.2	162.8	155.6	146.7	151.0	145.8	162.1	170.0	180.0	170.0
Prêts à ESR et à ESR multimedia	30.6	25.1	19.6	14.1	8.6	6.7	6.2	5.7	5.2	4.7
Différence entre emprunts et prêts	113.6	137.7	136.0	132.6	142.4	139.1	155.9	164.3	174.8	165.3
Intérêts passifs sur nos emprunts	3.7	3.7	3.6	3.1	2.7	2.5	2.2	1.8	1.7	1.6
Intérêts actifs sur nos prêts	0.7	0.5	0.4	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Différences d'intérêts entre emprunts et prêts	3.0	3.2	3.2	2.8	2.5	2.3	2.1	1.7	1.6	1.5

Le **taux d'endettement net** : Cet indicateur est jugé comme bon. Il renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

La **part du service de la dette** : Cet indicateur montre une charge acceptable (9.66%). Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements).

Recettes fiscales

Nous relevons la forte augmentation des recettes fiscales par rapport au budget (+ CHF 8.5 mios). Le budget 2022 avait été préparé alors que les effets de la crise Covid n'étaient pas entièrement connus. Il avait fait l'objet de beaucoup de prudence.

Les impôts sur les personnes physiques sont supérieurs au budget de CHF 2.7 mios et ceux des personnes morales de CHF 2.5 mios. Cependant, le montant d'impôts sur le revenu moyen par contribuable baisse légèrement (2'660 CHF en 2021 contre 2'749 en 2020). Il existe toujours un décalage entre l'année comptable et les recettes fiscale. Sur la base de la taxation 2020 (connues en 2022) et des taxations en cours 2021, les recettes fiscales à encaisser à fin 2022 ont été revues à la hausse.

Les comptes 2022 intègrent également des recettes supplémentaires sur les impôts spéciaux (CHF 3.3 mios par rapport au budget). L'évolution des impôts spéciaux par rapport au budget s'explique notamment par les impôts sur les gains en capital (+ CHF 646'549), les impôts sur les mutations d'immeubles (+ CHF 520'911) et par les impôts sur les successions et les donations (+ CHF 2'182'536). Ces recettes sont très difficiles à estimer en raison de leur caractère fluctuant et ne sont pas récurrentes. Le niveau très élevé d'impôts sur les mutations d'immeubles confirme l'attractivité de la Ville.

Le coût de la première tranche de la RFFA pour la Ville a pu être chiffré à CHF 1.7 mios, en ligne avec les prévisions effectuées.

Energie

Les vente d'énergie sont inférieures de 3.7 mios (-18%) par rapport aux prévisions. Le manque important de production de juillet à septembre, lié au manque de précipitations, a généré de très importants achats, de l'ordre de CHF 8.2 mios. Durant cette période les prix sur le marché spot étaient très élevés, en moyenne 386 €/MWh. Une partie de ces achats a pu être compensée en novembre et durant la première quinzaine de décembre.

Cet écart de la rubrique « Gestion du portefeuille énergétique » est cependant rééquilibré par la vente d'actifs de Lizerne et Morge (+1.1 mio) et par une dissolution de provision de 2.6 mios pour risque de rattrapage d'impôts des sociétés hydroélectriques.

Sur l'ensemble des rubriques 3120 « Achat d'eau et d'énergie », et en tenant compte des éléments extraordinaires mentionnés ci-dessus, les coûts d'utilisation d'énergies pour l'ensemble des autres services sont conformes au budget. Les mesures d'économie relatives aux potentielles pénuries ont été introduites à la fin de l'année 2022 seulement.

La vente des actions de Green Watt au Groupe E a permis de générer un gain comptable de plus de 2.7 mios. Aucune collaboration n'avait pu véritablement voir le jour avec OIKEN. De plus, la Ville ne bénéficiait d'aucune part d'énergie et n'a perçu aucun dividende depuis son entrée au capital.

Les montants prévus pour le subventionnement des mesures rationnelles de l'énergie n'ont pas été complètement utilisés (montant réservé de CHF 194'177.-). Le fonds lié à l'utilisation rationnelle de l'énergie ne sera plus approvisionné et par conséquent, abandonné. Les subventionnements sont désormais comptabilisés directement dans le compte ordinaire : Subventions aux personnes physiques.

Les subventions d'OIKEN qui s'élèvent à CHF 370'000.- par année, sont comptabilisées directement dans les centres d'activités concernés par la dépense d'investissement. Chaque franc dépensé par la commune est subventionné pour le même montant, et ceci pour des travaux réalisés par OIKEN, en lien avec la transition énergétique.

2. Perspectives

Il est difficile, voire impossible, de prévoir les résultats futurs de la Ville. Nous notons toutefois l'impact considérable et durable des effets de la RFFA. La prochaine réforme cantonale sur l'imposition des personnes physiques pèsera aussi fortement sur les comptes de la Ville. L'augmentation des prix de l'énergie permettra à la Ville de maintenir son rendement significatif sur ses ouvrages hydrauliques, avec la limite rencontrée en 2022 de faible production hydraulique. La COGEST salue l'attitude proactive de la Ville qui a, par principe de prudence, adapté les prévisions de productions de référence utilisées pour la couverture des ventes. La Ville précise également que « pour faire suite aux aléas hydrologiques, OIKEN a lancé une réflexion sur les fondamentaux et notamment sur les prévisions de production ». Les augmentations de prix des matières premières, mais aussi les difficultés d'approvisionnement, impacteront les activités de la Ville. A la lumière des différents éléments, la prudence reste nécessaire pour les prochains exercices. La réserve de politique budgétaire permettra d'atténuer les effets négatifs des éléments ci-dessus. La Ville poursuit son développement, en investissant dans ses infrastructures et aussi dans les énergies renouvelables, notamment avec la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux.

La nouvelle loi sur l'enseignement tertiaire déploiera ses effets durant les prochaines années et allégera les comptes de la Ville. Par la suite, les charges de centralité devront également faire l'objet d'une attention particulière. Nous notons aussi la capacité de la ville à maîtriser ses charges et aussi le suivi de ses projets. Enfin et surtout, le dynamisme de la Ville est confirmé avec les différents projets d'investissement et l'augmentation de la population.

REMERCIEMENTS

La Commission de gestion remercie le Président de la Ville, les Chefs de service, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs pour leur disponibilité et leur engagement tout au long de l'année 2022.

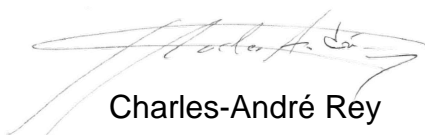
Elle remercie particulièrement le Chef du service des Finances, M. Patrick Dondainaz, pour sa collaboration et sa mise à disposition de chiffres et graphiques utilisés dans le présent rapport ainsi que pour la fiabilité des chiffres présentés.

VOTE FINAL

Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, la Commission de gestion vous recommande, à l'unanimité des 14 membres présents, d'accepter les comptes 2022 de la Ville de Sion.

Commission de gestion du Conseil général de Sion

Le Président



Charles-André Rey

La Vice-Présidente



Johanne Guex

La Rapporteure



Christelle Sierró Fardel

LISTE DES PRESENCES - COMMISSION DE GESTION
Etude des comptes 2022

cc péle
Municipale
Assemblée amovise

Membres permanents

N°	Nom, Prénom	Lundi 01.05.2023 Service des finances	Lundi 01.05.2023 Plenum Présentation	Mardi 02.05.2023 Zoom	Mardi 03.05.2023 Ecoles	Lundi 04.05.2023 Ecoles	Lundi 08.05.2023 Réserve Ecoles	Mardi 16.05.2023 Ecoles	Jeudi 01.06.2023 Ecoles	07.06.23 Zoom	08.06.23 Zoom
1	Rey Charles André Président PDC	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	X	X
2	Gueux-Crosier Johanne Vice-Présidente PS	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	X	X
3	Sierro Fardel Christelle Rapporteuse PLR	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	X	X
4	Vergères Pierre Michel Vice-Rapporteur UDC	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	X	X
5	Bodinto Jean - Pierre PS	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	X	X
6	Daehler Patrick PLR	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	X	X
7	Stalder Thierry PLR	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	X	X
8	Carruzzo Sébastien LES VERTS	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	X	X
9	Courtine Mudry Ariane LES VERTS	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	X	X
10	de Lavallaz Valérie PDC	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	X	Exusée
11	Gillioz Fernand PLR	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	X	X

Document de travail à l'usage du Conseil général

CC
Pôle municipal
Fédération
16.05 01.06.23 05.06 06.06

	Lundi 01.05	Mardi 02.05	Mer 03.05	Jeudi 04.05	Vendredi 05.05	Samedi 06.05	Samedi 07.05	Samedi 08.05
12 Micheloud Benoit PDC								X
13 Pitteloud Christophe PDC								X
14 Pitteloud Rey Nathalie LES VERTS								X
15 Sierro Christophe PDC								X

Remplaçant-e-s

16								
17								
18								
19								

Document de travail à l'usage du Conseil général